M. Gabriel. — Vous pouvez maintenant renvoyer l'interpellation à un mois. (Bruit à gauche).

M. Ricard, ministre de la justice. — M. Jolibois a parlé d'engagements, d'une sorte de marchandage entre le président des assises et les jurés; il ne faut pas dénaturer les faits. (Exclamations à droite).

« M. de Maillé. — Vous êtes donc maintenant renseigné ?

M. Ricard. — Le recours en grâce ne les présente pas de cette façon ! (Vives interruptions à droite). Je vais vous le lire.

M. Dufaure. — Tiens, mais vous prétendiez ne pas l'avoir reçu. (Rumeurs violentes à gauche).

M. Ricard balbutie quelques explications. Ce texte a été publié par les journaux et c'est là que j'en ai pris connaissance. (Rires et exclamations ironiques à droite.) Eh bien ! ce recours en grâce ne contient aucune des allégations apportées tout à l'heure par M. Jolibois. Il est impossible qu'on vienne ainsi attaquer la magistrature dans un de ses membres; mais j'ai besoin d'être renseigné et je demande donc à la Chambre de renvoyer la discussion de l'interpellation à huitaine ou à quinzaine. (Exclamations à droite. Très bien, très bien à gauche. Cris : la clôture ! la clôture !)

Discours de M. de Cassagnac

M. de Cassagnac (Mouvement d'attention). — Cette interpellation que M. le garde des sceaux a voulu étouffer (rumeurs à gauche) a pu se développer, grâce au libéralisme de M. le président.

M. Doumer. — Mais nous écoutons toujours vos orateurs. (Protestations à droite.)

M. de Cassagnac. — Le débat est clos, cependant je désire relever quelques paroles de M. le garde des sceaux qui montre moins d'ardeur pour condamner un magistrat qui manque à son devoir, que pour condamner un pauvre curé ou un évêque. (Applaudissements à droite.)

Il s'agit de savoir si le président de la cour d'assises s'est rendu coupable de détournement de consciences. M. le garde des sceaux a voulu étouffer l'affaire. (Très bien à droite). Après huit jours il prétend ne pas savoir ce qui s'est passé ! Et la conclusion de ce débat, c'est que, lorsqu'un magistrat manque à ses devoirs sous la République, on ne le frappe pas. (Très bien à droite).

M. Floquet. — Vous affirmez des faits qui ne sont nullement prouvés.

M. de Cassagnac. — Mais pour le public, la cause est entendue. Du reste, M. le président Mariage, qui a été accusé d'avoir forfait à l'honneur, n'a qu'à intenter un procès au journal qui a formulé contre lui cette accusation. (Vifs applaudissements à droite.)

Cris : A un mois, à huitaine!

Fixation à huitaine

M. Floquet. — Le renvoi à huitaine est demandé.

M. Ricard. — J'accepte le renvoi à huitaine. (Rires ironiques à droite.)

Le renvoi à huitaine est voté à mains levées.

M. de Cassagnac. — Nous avons gagné du terrain. (Très bien, très bien à droite. — Vives et violentes rumeurs à gauche.)

L'incident est clos.

LE WILSONISME

M. Floquet. — J'ai reçu de M. Muller une demande d'interpellation au gouvernement sur des faits de corruption électorale. La Chambre décide la discussion immédiate acceptée par M. Ricard.

M. Muller. — L'élection de Loches a révélé des faits tellement scandaleux qu'on s'est étonné de voir que le préfet ne les avait pas déférés au conseil de préfecture. Se serait-il senti gêné par la personnalité de l'élu ?

Le gouvernement a fait annoncer dès le 15 juin qu'il avait ordonné une information judiciaire. Pourquoi avoir attendu jusque là ? Le personnage qui des bancs de la police correctionnelle s'est hissé jusque la mairie de Loches n'hésite devant aucun moyen pour se créer une popularité.

M. Wilson a le cynisme de distribuer un journal illustré dans lequel il est représenté le maire sur une liasse de papiers sur laquelle on lit : Gare aux dossiers ! (Très bien, très bien à droite.) Oui ou non, le gouvernement a-t-il ordonné des poursuites ? (Très bien, très bien à droite.)

M. Ricard, garde des sceaux. — Dès le 15 juin, j'ai donné l'ordre d'ouvrir une information sur les faits électoraux de Loches. La justice suivra son cours.

M. Hubbard craint des fissures à la loi en faveur de M. Wilson.

D'autre part, il faudrait aussi que la loi punit certains actes moralement coupables comme les élections faites à prix d'argent.

L'incident est clos.

La durée du service militaire

La Chambre aborde la discussion sur le projet modifiant certaines dispositions des lois des 24 juillet 1873, 31 mars 1875 et 15 juillet 1889, durée du service militaire.

L'urgence est déclarée.

M. de Lanjuinais. — Je demande à poser une question au ministre. La loi en discussion augmente les charges du service militaire. Des hommes qui sont aujourd'hui dans l'armée territoriale vont être replacés dans la réserve de l'armée active. Ces hommes seront-ils dispensés des périodes d'exercices qu'ils ont déjà faites comme territoriaux.

M. Dreyfus, rapporteur, — Les hommes qui ont déjà fait leurs treize jours, d'après la commission, ne doivent pas être appelés à les refaire de nouveau.

M. Raiberti demande à la Chambre d'ajourner le vote du projet de loi jusqu'au lendemain du vote de la loi des cadres, sans quoi on affaiblira les forces militaires de la nation au lieu de les augmenter.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Le projet de loi que nous demandons à la Chambre de voter ne change rien au nombre et à la qualité de notre armée. Le régiment mixte existe depuis de longues années, aujourd'hui il y en a un dans chaque subdivision ; on l'a vu manœuvrer et il a donné d'excellents résultats.

Les hommes se sont montrés d'une solidité exceptionnelle et les officiers se sont fait preuve de la plus grande bonne volonté et du meilleur patriotisme. (Applaudissements.) Mais, tel qu'il existe actuellement, il présente un défaut d'homogénéité, une complication d'écritures et certains inconvénients au point de vue du commandement.

Il est urgent de voter la loi nouvelle pour qu'on puisse l'appliquer dès le mois de novembre prochain. (Applaudissements.)

M. Raiberti retire sa demande d'ajournement.

M. Jourde demande au ministre de la guerre de fixer par une circulaire l'interprétation de l'art. 47 de la loi du 15 juillet 1889 qui prête à ambiguïté.

Cet article vise les hommes qui ont encouru des journées de prison ou de cellule et a donné lieu plusieurs fois à une application exorbitante.

M. de Freycinet lui promet satisfaction et la Chambre adopte à mains levées le projet de loi en discussion.

L'unification des services de voirie

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition Bartissol, relative au déclassement des routes nationales.

M. Dupuy-Dutemps, rapporteur, expose les vues de la commission. Si on unifiait le service en ce qui concerne les routes nationales, l'état d'entretien toutcrait de 0.77 centimes à 0.42, ce qui constituerait une sérieuse économie.

N'ayant en vue que l'intérêt des contribuables, pour manifester son désir de voir aboutir cette réforme, on a voté pour six mois les crédits destinés à l'entretien des routes. Or, ces crédits vont expirer dans quelques semaines, c'est pour cela que la commission propose de décider qu'à partir du 1er janvier, il n'y aura plus qu'un service de voirie unique, relevant du ministère de l'intérieur. L'économie sera de 20 millions.

M. Viette, ministre des travaux publics déclare s'opposer à ce qu'il considère comme la réorganisation du corps des ponts et chaussées.

On a invoqué les raisons d'économie, elles ne sont qu'illusoires, mais ce n'est pas là le véritable motif, ce qu'on veut surtout faire c'est une loi de centralisation politique et non de décentralisation. (Applaudissements à droite. Interruption à l'extrême-gauche).

C'est aussi un projet de vendance qu'on veut faire au corps des ponts-et-chaussées.

M. de Douville-Maillefeu. — On n'a pas tort.

M. Viette. — Le corps des ponts-et-chaussées n'a qu'un tort, bien ridicule, il est vrai, celui d'être honnête. (Applaudissements).

M. de Douville-Maillefeu. — Qui insultez-vous?

M. Viette. — Personne. Mais, c'est à vous moins qu'à personne de me donner des leçons de convenance. Je vous prie de vous taire. (Très bien. Bruit).

M. de Douville-Maillefeu interpelle le ministre au milieu du bruit.

M. Viette. — Si des ingénieurs ont oublié que l'Ecole Polytechnique est une émanation scientifique de la Révolution, c'est au ministre de les rappeler au devoir, et si le ministre n'agit pas, eh bien, ce n'est pas le déclassement des routes qui s'impose, c'est celui du ministre. (Rires.)

M. Viette. — La proposition de loi a pour effet de placer les ingénieurs dans la main des préfets. Si les préfets ont des grâces d'état, il faut mettre tous les services sous leurs ordres. (Rumeurs à gauche.)

Vous ne criez *haro* que sur les ingénieurs, pourquoi cette méfiance injuste ? Ils sont intègres, ils sont les missionnaires de la science française, si on les abandonne qui donc nous restera pour défendre les intérêts de l'Etat contre les négligences du monde des affaires. (Applaudissements à droite).

Les ministres de la guerre ont toujours été d'avis que le service des routes nationales ne soit pas modifié. C'est aussi l'avis de M. de Freycinet qui invoque l'intérêt de la défense nationale, et je crois de mon devoir de m'opposer absolument au vote d'un projet que je considère aussi comme funeste à la défense nationale. (Applaudissements à droite et au centre.)

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 6 heures 45.

SÉNAT

Séance du 23 juin 1892

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, dépose le projet de loi relatif à la conversion de la dette tunisienne.

Les sociétés de secours mutuels

L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur les sociétés de secours mutuels.

Les vingt-un premiers articles sont adoptés sans débat.

L'article 22 attribue six millions, sur le produit de la vente des diamants de la couronne, à la dotation des sociétés de secours mutuels et règle les autres questions relatives à cette dotation.

Cet article est adopté, moins la partie relative aux diamants de la couronne qui est rejetée. Les autres articles du projet et l'ensemble sont adoptés.

La commission de l'armée annonce qu'elle sera prochainement en mesure de déposer le rapport sur l'armée coloniale.

La séance est levée à 4 h. 45. Séance demain.

NOUVELLES DU JOUR

Un nouvel attentat anarchiste à Paris ?

Paris, 23 juin. — Nous croyons devoir mentionner le bruit très vague qui vient de nous parvenir et d'après lequel un attentat anarchiste aurait été commis aujourd'hui.

Où ? Comment? Contre qui? C'est ce qu'on n'a pu nous dire et que l'heure avancée ne nous permet pas de rechercher. En présence d'une telle obscurité, on comprendra avec quelle réserve il convient d'accueillir une semblable rumeur.

Ravachol visité dans sa cellule par des membres de sa famille

Montbrison, 23 juin. — Ce soir, le frère et la sœur de Ravachol ont obtenu l'autorisation de voir leur frère dans sa cellule.

Ce dernier a paru heureux de leur visite. Il leur a déclaré qu'il était fatigué de l'existence qu'il menait depuis un arrestation et qu'il se refusait à signer sa demande de pourvoi.

Il a chargé ses parents de donner le bonjour à divers de ses amis et notamment à Chaumartin à qui, a-t-il dit, il n'en veut pas du tout.

L'affaire de la Société générale de dynamite

Paris, 23 juin. — M. Le Guay a été interrogé aujourd'hui, de sept heures à midi, dans le cabinet de M. Welter, juge d'instruction, en présence de M. Chaubet, coadministrateur délégué de la société.

Pendant l'interrogatoire, MM. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, et Flory, expert-comptable, ont examiné les pièces des plus importantes de la comptabilité.

M. Le Guay a été laissé en liberté.

Nous avons dit qu'un mandat d'arrêt avait été décerné contre M. Arton, qui est inculpé d'abus de confiance. D'après nos derniers renseignements, M. Arton serait parti seul et se chacherait dans les environs de Paris. L'enquête a établi que M. Arton avait vécu avec une dame N..., avec laquelle il faisait de grosses dépenses.

La commission du budget. — La marine

Paris, 23 juin. — Le ministre de la marine n'accepte pas les réductions que propose la commission : nous avons dit que ces réductions s'élevaient au chiffre de 15 millions environ.

Elles portent sur les constructions neuves, la constitution du stock de réserve de vivres et l'outillage.

M. Cavaignac a indiqué que dans ces conditions il ne lui serait pas possible de faire face aux exigences des armements développés, ni de poursuivre les constructions engagées avec les crédits actuels.

En terminant, il a déclaré que la réduction de 15 millions adopté par la commission le mettrait dans l'impossibilité de réaliser les progrès que la Chambre elle-même a tracés et que dans ces conditions il préfère se retirer que de les accepter.

Après l'audition du ministre, la discussion a été ouverte. Nous devons dire qu'elle n'a pas été très vive, le siège de la majorité est fait. Elle ne paraît en rien disposée à revenir complètement sur ses décisions.

Abordant les articles du projet, les uns après les autres, elle a maintenu, malgré M. Chautemps, le chiffre actuel.

Elle s'était arrêtée pour la transformation des canons à tir rapide; elle a voté dans le même sens sur l'article 15, sur l'article 18 (approvisionnements) pour lequel le gouvernement demandait 2,590,000 francs.

M. Brisson a fait ressortir que le projet ministériel faisait revivre les abus et les errements que la Chambre avait condamnés et supprimés.

Pour 1892, le Parlement a voté 8 millions; cela est plus que suffisant.

M. Chautemps soutient que le ministre actuel ne peut être responsable des prévisions erronées de son prédécesseur; il soutient la demande de M. Cavaignac.

A la suite d'une longue discussion qui s'est prolongée jusqu'à sept heures, la Commission a admis de relever de 3 millions les suppressions qu'elle avait décidées.

En conséquence, sur les 10 millions de crédit supplémentaires que demandait M. Cavaignac, la commission en accorde 28.

C'est le conflit avec le ministre et la Chambre devra le résoudre.

Paris, 23 juin. — Nous compléterons, ci-après, les renseignements précédemment fournis sur toutes les questions qui ont été posées au sujet de l'artillerie à tir rapide et sur la valeur des différents systèmes de pièces, ainsi que sur l'état actuel de nos arsenaux.

Le ministre a refusé de répondre aux questions de MM. Brisson et Gallarelli en se retranchant derrière le caractère confidentiel de la question.

Sur le chapitre VIII, personnel médical, le ministre demandait 406 000 francs, on lui en accorde 80,000.

Sur le chapitre X (Constructions navales), le chiffre de 252,000 francs demandé a été repoussé. Sur le chapitre XV, (service des ports) le chiffre de 17,600 francs demandé par le ministre a été repoussé.

Sur le chapitre XVIII (Constructions navales et approvisionnements de la flotte) le chiffre de 2,590,482 fr. demandé par le ministre a été repoussé. Chapitre 18 bis, la commission adopte le chiffre demandé de 1,990,000 fr. (Achat et transport de charbons).

La Commission est revenue sur la réduction de 2,083,570 f. qu'elle avait opérée au chapitre 11 sur les troupes de la marine et sur la suppression des crédits pour les travaux de Cherbourg et de Brest.

Outre les réductions que nous venons d'énumérer, qu'elle entend présenter à la Chambre, et qui visent le système de comptabilité employé à la marine, elle a décidé d'entendre à nouveau le ministre sur la question de l'artillerie à tir rapide mais à titre absolument confidentiel.

Un orage à Orléans

Orléans, 23 juin. — Un violent orage s'est abattu sur Orléans. La foudre est tombée sur une maison. Elle a brûlé la toiture. Le fluide a contourné le lit où dormaient deux enfants sans leur faire aucun mal.

Le roi d'Italie en Allemagne

Berlin, 23 juin. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* apprend que le roi et la reine d'Italie quitteront Postdam vendredi soir, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Le départ du prince de Bismarck de Vienne

Vienne, 23 juin. — Le prince de Bismarck est parti à 3 h. 1/2 par l'express ordinaire.

A Salzbourg il montera dans un train spécial pour aller à Munich.

Le départ avait été primitivement fixé à cinq heures par l'Orient-Express, mais il paraît que l'on a fait savoir indirectement au prince qu'on lui saurait gré de partir plus tôt afin d'éviter des démonstrations du genre de celles qui s'étaient produites à l'arrivée.

Des mesures de police extraordinaires avaient été prises. Les alentours de la gare étaient gardés par de fortes escouades.

Trois cents personnes munies de cartes ont seules pu pénétrer dans la gare.

Un grand nombre de nationalistes sont montés dans le train et l'accompagneront jusqu'à Sampolten.

Des corporations d'étudiants Pangermanistes sont déjà parties ce matin pour Anhalt où elles attendront l'ex-chancelier et lui préparent une ovation.

Le prince de Bismarck qui paraissait fatigué a pris cordialement congé des personnes qui étaient venues le saluer à la gare.

De nombreux bouquets lui ont été offerts. Au moment où le train s'est mis en marche des hourrahs frénétiques ont été poussés.

Il paraît que le comte Herbert et sa femme monteront dans le train à Ling.

Les grèves en Espagne

Madrid, 23 juin. — La grève des télégraphistes continue. Les dépêches provenant de l'étranger arrivent à Madrid avec un grand retard, car il faut employer la poste entre la frontière et l'intérieur du pays.

Les démarches faites pour obtenir un accord entre l'administration et les télégraphistes sont restées sans résultat.

Bilbao, Séville ne communiquent plus avec Madrid; Saragosse et Barcelone sont également isolées.

On évalue à 3,000 le nombre des grévistes et le personnel des télégraphistes militaires ne se compose que de 400 hommes expérimentés.

Le conseil des ministres est convoqué pour demain, afin de décider la dissolution du personnel des télégraphes et la réorganisation de l'administration télégraphique.

L'hygiène et la sécurité des travailleurs

Paris, 23 juin. — On a distribué aujourd'hui, au Sénat, un rapport de M. Morel sur le projet de loi relatif à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs. La discussion s'ouvrira devant le Sénat avant la séparation des Chambres

Le choléra dans la banlieue de Paris

Paris, 23 juin. — A la suite d'un pari stupide, trois ouvriers plâtriers d'Argenteuil, les nommés Coudere, Marton et Lamy, ont trouvé la mort en absorbant une certaine quantité d'eau de la Seine.

Le quatrième parieur, Houtiles, avait été transporté à l'hôpital d'Argenteuil pour y être soigné. Les symptômes observés chez les quatre malades étaient ceux qui présente le choléra. Depuis, trois autres décès ayant été signalés, deux médecins, MM. Mondé et Velte, ont été délégués pour étudier la situation sanitaire d'Argenteuil.

Après avoir procédé à une enquête approfondie, aidés en cela par le docteur de Grissac, qui aurait soigné les individus atteints, ces messieurs ont attribué à la mauvaise qualité des eaux bues les accidents et les décès qui se sont produits.

Argenteuil n'est, du reste, pas la seule commune suburbaine où il ait à déplorer de semblables accidents. Dans plusieurs localités des environs de Paris, on signale de nouveau cas de choléra.

A Courbevoie, un nommé Debry, concierge, 15, rue de Bezons a été transporté à l'hôpital Beaujon.

A Puteaux, plusieurs personnes ont été atteintes du mal terrible.

A Villemomble-Perrel, une femme est morte dans la journée et plusieurs enfants paraissent avoir contracté la maladie.

Enfin, à Clichy, dans les cités habitées par les chiffonniers, le choléra paraît se propager avec une inquiétante rapidité.

Un krach en Angleterre. — La maison Barker and C° 16 millions de passif

Londres, 23 juin. — Le marché anglais est très ému par le krach d'une des maisons importantes de Londres, la banque Barker and C°, de Markland. MM. Barker ont suspendu leurs paiements hier. Le passif est évalué 650,000 livres sterling, soit 16 millions 200,000 francs.

La révolution au Brésil

Londres, 23 juin. — Les derniers avis reçus de Rio-Grande annoncent que la révolution prend de l'extension. Toute la province est sous les armes. Les hostilités sont imminentes.

Devant l'imminence de sérieuses hostilités le gouvernement national paraît intervenir. Des canonnières auraient commencé à bombarder Porto-Alègre. Les communications télégraphiques avec l'Etat de Rio-Grande sont interrompues et on ignore la situation exacte.

Les courses d'Auteuil

Paris, 23 juin. — Prix de Langé : 1 *Hallebardier*, 2 *Sauvageonne*.

Prix Black Rose : 1 *Minule*, 2 *Bidine*, 3 *Wonderer*.

Prix Wild Monarch : 1 *Sélim II*, 2 *Hélas*, 3 *Junior*.

Prix Royal Junior : 1 *M. D'Almavare*, 2 *Pourpoint*, 3 *Grand-Carlos*.

Prix Jason : 1 *Saint-Paul*, 2 *Bul-Bul*, 3 *Whist*.

Réunion de la droite royaliste

Paris, 23 juin. — La droite royaliste s'est réunie, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville. La réunion a successivement étudié les diverses questions qui sont à l'ordre du jour : le projet de loi qui modifie la durée du service militaire au point de vue de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, et la proposition de loi relative du déclassement des routes nationales. Après avoir entendu les observations de plusieurs de ses membres, la droite s'est prononcée en faveur du *statu quo* sur cette dernière question.

Les candidatures à la présidence des Etats-Unis

Chicago, 23 juin. — La convention des démocrates a élu M. Cleveland, candidat à la présidence, au premier tour de scrutin. M. Cleveland a obtenu 616 voix ; M. Hill 112; M. Boies 103; M. Gorman 38. Les autres candidats ont obtenu ensemble 41 voix. On sait que le candidat des républicains est M. Harrisson, le président actuel. L'élection aura lieu en novembre.

L'épiscopat

Le R. P. Lallemand, de l'*Oratoire*, écrit que s'il a refusé l'évêché d'Amiens, c'est pour des raisons absolument personnelles et non parce qu'on lui aurait posé d'inacceptables conditions. Mais l'*Univers* dit connaître un prêtre qui a subi les sollicitations épargnées au R. P. Lallemand et qui, sous le coup d'une indignation bien légitime, a déclaré ne vouloir d'aucune façon se prêter à un pareil marché.

La réclame

Tous ceux qui ont voyagé dans les steppes poussiéreuses de l'Asie, dans les ténèbres de l'Afrique, dans les transparences de l'Amérique du Sud, voire même dans la zone inhospitalière dite banlieue de Paris, ont pu remarquer les ingénieuses combinaisons au moyen desquelles MM. A. et F. Pears rappellent au genre humain qu'ils sont fabricants de savon à Londres. Le *Pears' soap* a fait le tour du monde. Cette grande maison vient de se mettre en actions au capital de 800,000 livres sterling. Nous voyons, par le rapport des commissaires chargés de vérifier les apports, que les bénéfices réalisés pendant les sept années 1885-1891, se sont élevés à 983,599 livres, grâce à une publicité qui a coûté 609,665 livres, soit 15,241,625 francs ! L'année où la dépense a été la plus forte a été l'année 1889; elle y a atteint 126,954 livres. Il faut, suivant l'opinion des directeurs, élever encore. Ces intelligents industriels savent bien que c'est seulement par la publicité qu'on a chance de vendre un produit ou une marchandise quelconque en grande quantité. C'est par la publicité que les plus grandes maisons comme les plus modestes ont chance aujourd'hui d'accroître le chiffre de leurs affaires.

Une femme voyageuse. — Mlle St Omer Comment elle voyageait

Le ministère des affaires étrangères vient d'aviser la Société de géographie de la mort d'un de ses membres, dont nous avons parlé déjà, Mlle Elise Saint-Omer, décédée il y a quelques jours à l'hôpital de Gibraltar, à la suite d'une pleurésie.

Mlle Saint-Omer, qui était âgée de près de soixante ans aimait passionnément les voyages, et c'est pour son seul plaisir qu'elle avait entrepris à différentes reprises de longues excursions à travers l'Europe et l'Asie.

Désirant toutefois faire profiter la science de ses observations et de ses études, Mlle Saint-Omer s'était fait recevoir membre de la société de géographie à laquelle elle envoyait de fréquentes communications. Au mois de novembre dernier la voyageuse se mit de nouveau en route; elle visita l'Italie, la Turquie, gagna l'Espagne et se disposait à se rendre au Maroc avec l'intention de pénétrer le plus avant qu'elle pourrait dans le continent noir, lorsque la maladie l'arrêta à Gibraltar où elle est morte.

Sa famille, qui habite Clermont, dans l'Oise, a été aussitôt avisée par le consul de France. Détail particulier : Mlle Saint-Omer n'emportait aucun bagage lorsqu'elle voyageait. Elle achetait au fur et à mesure dans chaque ville où elle passait les vêtements et les objets dont elle avait besoin.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une conférence à la Bourse. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Le président de la Chambre de commerce de Roubaix a l'honneur d'informer MM. les fabricants et négociants de lainages que M. Haas, consul de France à Hankeou, donnera une conférence lundi matin 27 juin, à 10 heures, à la Bourse, sur l'importance des marchés qu'il a eu occasion d'étudier en Indo-Chine; marchés alimentés presque exclusivement par les industries allemandes, anglaise, américaine et belge, et qui pourraient facilement devenir des marchés français. Henry Mathon »

Le nouveau commissaire de police du premier arrondissement. — Nous trouvons dans l'*Indépendant du Cantal*, un article élogieux consacré à M. Daudé, ancien commissaire de police à Aurillac, nouvellement nommé en la même qualité dans le premier arrondissement de Roubaix.

M. Daudé nous arrive, précédé d'une réputation de fonctionnaire intelligent et d'homme de relations aimables.

Nous sommes heureux d'enregistrer cet éloge de l'*Indépendant du Cantal*, et nous ne doutons pas que le nouveau commissaire de la rue Saint-Vincent de Paul ne s'attire bientôt à Roubaix, par la même courtoisie, les sympathies dont l'entourait la population d'Aurillac.

Modifications dans le cadre des officiers du corps des sapeurs-pompiers. — Le conseil d'administration du corps des sapeurs-pompiers vient d'apporter quelques modifications dans le cadre des officiers.

M. le capitaine Hubert a été nommé commandant; MM. Castel, capitaine en second, Vanackère, capitaine-ingénieur; M. Josson et d'autres officiers ont également eu de l'avancement. Deux nouveaux officiers ont été désignés, ce sont MM. Roupin et Delannoy.

Ces nominations doivent être approuvées par le ministre de la justice.

Club hippique. — Un cross-country sera couru le dimanche 26 juin. Réunion au manège, rue de Barbieux, à 9 heures 1/2 précises du matin. L'arrivée se fera avenue de la ferme de M. Destombes, à Bondues, vers dix heures et demie.

La subvention théâtrale. — La protestation suivante a été adressée à M. le Maire et à MM. les conseillers municipaux de la ville de Roubaix :

« Messieurs,

» Nous avons appris par la presse, que la subvention théâtrale de 50,000 francs, était partagée entre le théâtre du Fonlenoy et l'Hippodrome-Théâtre, et que le théâtre des Menus-Plaisirs, tout aussi bien que les autres théâtres, était complètement délaissé.

» Pourquoi donc cette iniquité?

» Est-ce que le théâtre de l'Epeule par exemple ne rend pas à la classe ouvrière, les mêmes délassements que les autres théâtres ?

» Oui ; évidemment.

» C'est pour ces raisons, que nous soussignés, habitants du quartier de l'Epeule, protestons énergiquement contre la décision des commissions municipales, qui ne nous donne pas satisfaction.

» Etablissons les faits :

» D'un côté, on subventionne, il résulte qu'un seul théâtre profite de l'avènement du parti ouvrier à l'Hôtel-de-Ville ; c'est le Théâtre Deschamps.

» On lui donne 25,000 francs pour deux représentations par semaine, puisque qu'on excepte le jeudi. Comme le dimanche et le lundi, même avec une troupe médiocre, il y a presque toujours du bon, c'est donc à la fin de la saison théâtrale, 25,000 francs dans la caisse d'un brasseur ou d'une colorie quelconque, et pendant les quatre années de la vie municipale *100,000 francs !!!!!*

» Les 25,000 autres francs iront grossir le gousset de Messieurs les actionnaires de l'Hippodrome !!!

» O Justice !!! tu n'es qu'un vain mot.

» Nous pensions que les mandataires étaient à l'Hôtel de Ville. Est-ce que nous nous serions trompés ?

» Nous espérons encore, avant notre jugement définitif, qu'il se trouvera au sein du Conseil Municipal, une majorité qui ne commettra pas un tel déni de justice.

» Nous voyons prions, Monsieur le Maire, de communiquer à la prochaine séance du conseil la présente protestation. » *Pour les huit cent cinquante signatures* :

» Emile Desmettre. »

Une mort subite rue Magenta. — Un ouvrier peintre, paraissant âgé d'une cinquantaine d'années, suivait, jeudi soir, vers huit heures, la rue Magenta, quand tout à coup il s'affaissa. Des passants s'empressèrent autour de lui et le transportèrent dans une maison voisine. Malgré les soins énergiques qui lui furent donnés, le malheureux, dont la bouche écumait, expira quelques instants après.

M. le docteur Dujardin, appelé, ne put que constater le décès et déclara que l'ouvrier avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement, averti, a procédé aux constations d'usage et a fait transporter le cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

On n'a trouvé, dans les poches, aucun papier permettant d'établir l'identité. Il paraîtrait, cependant, que ce peintre se nommerait Delneufcourt, et habiterait la place d'Amiens.

Une brute. — Un cabaretier de la rue Decrème, M. Edmond Buycke, était dans son établissement, lundi soir, vers onze heures, en train de servir des clients, lorsqu'on frappa violemment à la porte. Le chef de l'estaminet alla voir ce qu'il y avait à faire; il aperçut un de ses voisins, Edouard Hallo, qui s'éloignait. Comme il lui faisait observer qu'au lieu de venir ainsi troubler les gens, il aurait dû lui rembourser une dette de trente-quatre sous, celui-ci, pour toute réponse, lui porta à la jambe droite un coup de pied tellement raide qu'il la lui cassa net. M. le docteur Delannoy a été appelé à donner des soins au blessé. L'auteur de cette lâche agression a pris la fuite, et la police n'a pas encore réussi à mettre la main sur lui.

Pauvre petite ! — Jeudi matin, vers neuf heures, une fillette de 11 ans, Léonie Vion, demeurant rue de Toulouse, cour Thérin, voulut retirer du feu une marmite d'eau bouillante. Elle ne fut pas assez forte pour la retenir, et la renversa sur elle tout entière. Brûlée cruellement sur toutes les parties du corps, la malheureuse enfant reçut les premiers soins de M. le docteur Largillière, qui la fit admettre d'urgence à l'Hotel-Dieu.

Un triste personnage. — Jeudi après-midi, vers trois heures, un ouvrier du nom de R..., âgé d'une trentaine d'années, qui se trouvait près de sa maison, rue du Tilleul, faisait des gestes indécents devant des petites filles. Des passants indignés allèrent avertir un agent de service, qui écroua cet individu au dépôt.

Un accident dans un peignage. — Jeudi, vers six heures du soir, une ouvrière soigneuse, du peignage de la rue du Fort, Mélanie Deruelle, femme Brochart, était occupée à balayer son atelier, lorsque son jupon fut atteint par la courroie de son métier; la malheureuse fut entraînée jusqu'à la poulie puis lancée sur les dalles; elle est assez grièvement blessée à l'épaule, et a tout le côté le côté gauche fortement contusionné.

Après avoir reçu les soins du docteur Druesne, Mélanie Deruelle a été transportée, en voiture, chez elle, rue d'Hem.

Une chute malheureuse. — Jeudi matin à sept heures et demie, une ménagère de la rue du Tilleul, Joséphine Debrabant, retournait chez elle, chargée de provisions qu'elle était allée faire au marché ; en descendant le trottoir de la rue du Coq-Français, elle fit un faux pas et tomba sur la bordure du trottoir ; dans sa chute, elle s'est fracturée la jambe droite ; elle s'est, en outre, coupée à la main, avec les débris de la vaisselle qu'elle portait ; après avoir reçu des soins dans une maison voisine, elle a été reconduite chez elle en voiture ; on espère que ses blessures n'auront pas de suites fâcheuses.

Malades sur la voie publique. — Dans la journée de mercredi, deux personnes se sont affaissées sur la voie publique; un garçon d'une douzaine d'années Gabord, qui a été reconduit en son domicile, rue de la Balance; puis un journalier, âgé de 41 ans, subitement atteint d'une attaque d'épilepsie dans la Grande-Rue. Celui-ci a été transporté et soigné dans un estaminet; après quoi, il a pu regagner son logis.

Une bagarre s'est produite mercredi après-midi, rue Vancanson, occasionnée par deux individus qui, furieux de ne plus rien trouver dans leur dernière tournée, avaient roué de coups un cabaretier du quartier, M. Vedack. A l'arrivée de la police, il n'y avait plus personne sur le théâtre de la rixe.

Carreau cassé et payé. — Un homme, quelque peu pris de boisson, a, vers, dans l'après-midi de mercredi, cassé un carreau dans un estaminet de la rue du Collège, toujours parce qu'on ne voulait pas lui donner à boire. La police, avertie, invita notre homme à payer le carreau, ce qu'il fit, pour éviter des poursuites.

Une agression féminine. — Une soigneuse, Elise Gaumier, demeurant rue d'Alger, rencontrait dans la Grande-Rue, mercredi après-midi, une de ses camarades d'atelier, Louise Seyve, demeurant rue de Babylone. Elle lui reprocha d'avoir débauché son frère et de vivre en commun avec lui. Furieuse de se voir ainsi admonestée pour sa mauvaise conduite, Louise Seyve sauta sur son ancienne amie, et elle lui aurait fait un mauvais parti si des passants n'étaient intervenus. Elise Gaultier fut tirée par ses cheveux et frappée au visage. Néanmoins, d'un moment à l'autre par la violence à cette agression brutale, elle céda le terrain à son adversaire, mais elle alla déposer une plainte au commissariat du 4me arrondissement.

Un accident de voiture. — Dans l'après-midi de jeudi, rue du Grand-Chemin, un vieillard de 71 ans, marchand d'étoffes, demeurant rue du Parc, a reçu une contusion à la jambe droite par suite d'un léger accident de voiture.

Arrestation d'une expulsée. — Vendredi matin, à six heures, les agents de sûreté Berte et Réville, ont arrêté, rue du Collège, la nommée Maria Dumont, âgée de 24 ans, née à Thieulain (Belgique), en vertu d'un arrêté d'expulsion pris contre elle en date du 16 septembre 1889. Elle a été condamnée deux fois pour vol à l'étalage en 1888 et 1889, et une troisième fois pour expulsion. M. le commissaire du 4e arrondissement l'a maintenue en état d'arrestation.

Au tribunal de simple police. — M. Hindré, suppléant, présidait l'audience de jeudi 23 juin, assisté de M. Martin, qui remplissait les fonctions du ministère public. Une trentaine d'affaires ont été soumises au verdict du tribunal.

L'assistance a été dès le début plus nombreuse qu'aux dernières audiences : c'était l'indice que quelques cas émergeraient au-dessus des catégories ordinaires d'ivresse de violences légères et de contraventions aux règlements de police.

Le tribunal a eu en effet à juger deux cas de violences légères, conséquences de discordes allumées par des femmes. M. le président, dans son interrogatoire, a fait ressortir ce côté des affaires pour confondre les délinquants à l'égard desquels, par compassation, il a été indulgent quant aux peines matérielles.

Les époux X. de Wasquehal, prétendaient avoir à se plaindre des époux B., leurs propriétaires.

Mme X. provoque alors une querelle, elle crache au visage de Mme B. et la souflette; survient M. B. qui est traité absolument de la même façon. Le fils B. subit le même sort et comme il vent maintenir Mme X. le mari de cette dernière arrive à la rescousse et maltraite le fils B.

L'interrogatoire des plaignants, des délinquants et des témoins donne lieu à des altercations dont le public se divertit fort.

M. le président, après s'être assuré que les époux X... ne sont plus locataires de M. B..., fait prendre à Mme X... l'engagement de ne jamais plus causer à la famille B... et condamne M. X... à une journée de travail.

—M. Z... a une sœur du côté maternel avec laquelle il a vécu en bonne intelligence jusqu'au jour de son mariage. La zizanie s'est élevée entre les deux femmes et a amené la brouille du frère et de la sœur au point de déterminer des violences de part et d'autre.

Le tribunal estimant que l'humiliation du ridicule infligé adroitement par le président, est une punition suffisante, acquitte M. Z...

— Le mariage ou la condamnation, c'est ainsi qu'on pourrait intituler la petite histoire d'amour que voici : Un jeune homme, de 21 ans, qui va partir à l'armée, avait enlevé, il y a quelques mois, une jeune fille de 17 ans. A la suite d'incidents dont l'énumération serait trop longue — comme on dit en style de vente publique — le père de la duicinée donna un soufflet au Don Juan. D'où procès.

A l'audience, le père raconte en termes fort vifs l'aventure. Le jeune homme, très posément, déclare qu'il aime la fille et qu'il est prêt à l'épouser — si le père veut donner son consentement.

— « Tout peut s'arranger », dit M. le Président. Si vous consentez au mariage de votre fille, c'est l'acquittement. Voulez-vous dire oui !

— « Non ! » s'écrie le prévenu.

— « Trois jours de travail », conclut tranquillement le magistrat.

—Un dernier acquittement clôture l'audience : c'est celui de MM. V. et B., accusés de violences contre M. L. Le plaignant n'ayant pas comparu la présomption a été favorable aux accusés.

Wasquehal. — *Conseil municipal.* — Samedi 25 juin, à 8 heures du soir, réunion des membres de la commission des finances.

Lundi 27 juin, à 4 h. du soir, réunion du bureau de bienfaisance.

Ordre de la séance : Clôture de la session de mai. 1